



**DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 AVRIL 2017**

Date de la convocation : 13 avril 2017
Date d'affichage : 13 avril 2017
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 31
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 31
Nombres de procurations : 4
Nombre de voix exprimées : 35

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (31) : ALESSO Annie – BASSIER Jérôme - BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga – BOUIS Florence - CHANEL Fabrice – CHANTE-BOIS Sylviane – CHAULET Edouard - COSTE Geneviève - DALVERNY Gilbert - DESIRA NADAL Mireille - GILLES Cyril - GRANGEON Serge - MAILLET Francette – MALACHANE Guy - MALBOS Marie-Hélène - MARTIN Olivier – MATHIEU Delphine -MATHIEU Francis – MOLIERES Sylvette - MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe – PERTUS Bernard - PORTALES Bernard - ROUQUETTE Patrice – ROURE Josiane - SANFILIPPO Jacques - TAYOLLE Danièle - GINESTE Pierre – ANDRE Jean-Paul.

Suppléants (02):

Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON
Jean-Paul ANDRE a remplacé Jean-Claude MANIVET

Pouvoirs (04) :

Jean-Pierre DE FARIA a donné pouvoir à Annie ALESSO
Chrystelle ROUSSEL a donné pouvoir à Fabrice CHANEL
Thierry DAUBLON a donné pouvoir à Gilbert DALVERNY
Ghislaine MARC a donné pouvoir à Serge GRANGEON

Excusés:

Jean-Pierre DE FARIA, Chrystelle ROUSSEL, Thierry DAUBLON, Ghislaine MARC, Jean-Claude MANIVET, Bruno CLEMENCON.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20170425-PV04-DE
Reçu le 02/05/2017

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 67-2017
CENTRE DE SECOURS DE BESSEGES

Le Conseil Communautaire a reçu ce mardi 25 avril 2017, en début de séance, une délégation des sapeurs-pompiers volontaires de Bessèges.

Ils ont informé les membres présents, qu'ils restaient dans l'attente de réponses à leurs légitimes revendications.

Celles-ci devaient faire l'objet de réponses dans un délai de 6 semaines, délai de fermeture du pont de Saint-Ambroix, pendant lequel le Centre de Secours de Bessèges a effectué des missions de secours au nord de Saint-Ambroix en lieu et place du Centre de Secours de Saint-Ambroix.

A ce jour, la seule revendication liée au stationnaire semble à peu près satisfaite.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, et avec un soutien inconditionnel des maires des 23 communes adhérentes :

- **S'ENGAGE** : à saisir par courrier, Monsieur le Président du SDIS 30, afin que des réponses favorables, immédiates pour certaines, soient apportées dans un délai rapproché, fixé en accord avec les pompiers volontaires au 10 mai 2017.
- **SIGNIFIE** : aux pompiers volontaires de Bessèges leur reconnaissance pour avoir suspendu pendant la fermeture du pont de Saint-Ambroix leur mouvement qui consistait à refuser de déposer des disponibilités.

DELIBERATION N° 68-2017
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2017, présenté par Monsieur le Président
La section de Fonctionnement s'équilibre à 10 450 463 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 3 255 742 €.

DELIBERATION N°69-2017
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017- BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2017 « ZAE St-Ambroix », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 1 247 974 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 1 222 374 €.

DELIBERATION N°70-2017
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2017

- **APPROUVE** : le budget primitif 2017 « ZAE St-Jean de Maruéjols », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 2 117 754 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 2 100 188 €.

DELIBERATION N°71-2017

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2017 « Atelier Relais », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 110 615 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 183 660 €.

DELIBERATION N°72-2017

OBJET : FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE ROCHEGUDE.

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il a été saisi d'une demande de fonds de concours de la part de la commune de Rochegude, pour des travaux de remise en état d'une piste de DFCl.

La dépense totale est estimée à 6 225 € HT.

La commune de Rochegude sollicite un fonds de concours d'un montant de 1 477.50 € conformément au plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
DE CEZE CEVENNES	1 477.50 €
COMMUNE DE ROCHEGUDE	4 747.50 €
TOTAL	6 225.00 €

Le conseil communautaire rappelle que cette demande de fonds de concours est antérieure à la décision de ne pas ouvrir de ligne budgétaire en 2017, pour les fonds de concours.

En conséquence, et dans le cadre de l'antériorité, le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** : d'accorder un fonds de concours de **1 477.50 €** à la commune de Rochegude
- **APPROUVE** : les plans de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
DE CEZE CEVENNES	1 477.50 €
COMMUNE DE ROCHEGUDE	4 747.50 €
TOTAL	6 225.00 €

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2017

- **PRECISE** : qu'une délibération concordante devra être prise par le conseil municipal de la commune de Rochegude
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir

DELIBERATION N°73-2017 :

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Président informe les membres présents qu'une démarche est en cours auprès de la Caisse d'Epargne pour solliciter une ligne de Trésorerie d'un montant de 500 000 €, afin de pallier au décalage de versement de la fiscalité complémentaire qui n'interviendra qu'en août 2017.

Il propose au conseil communautaire de se prononcer sur cette demande et de donner un accord de principe l'autorisant à signer le contrat à intervenir.

Le conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

DELIBERATION N°74-2017

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'EPIC OFFICE DE
TOURISME DE MEJANNES LE CLAP POUR L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION
D'UNE PLATEFORME POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR**

Afin de percevoir la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes s'est dotée d'une plateforme de gestion et de télé déclaration.

Afin d'optimiser les coûts, la communauté de communes a signé un contrat en incluant la commune de Méjannes le Clap.

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer un contrat de prestation de services avec l'EPIC Office de tourisme de Méjannes le Clap pour fixer la part contributive de cet EPIC au coût d'acquisition et d'exploitation de la plateforme.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de passer un contrat de prestation de services avec L'EPIC Office de Tourisme de Méjannes le Clap, pour fixer la part contributive de cet EPIC, au coût d'acquisition et d'exploitation de la plateforme, pour la perception de la taxe de séjour.
Cette participation est fixée à 2 520 TTC, pour l'année 2017, conformément aux termes du contrat de prestation de services.

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2017

- **AUTORISE** : le Président pour signer le contrat de prestation de services, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

DELIBERATION N°75-2017

OBJET : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA DESTINATION PARC NATIONAL DES CEVENNES

Monsieur le Président propose aux membres présents de signer une convention tripartite avec le Parc National des Cévennes et l'EPIC office de tourisme Cèze Cévennes pour la promotion et le développement de la destination « Parc National des Cévennes ».

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président
- **DECIDE** : de signer une convention pour la promotion et le développement de la destination « Parc National des Cévennes ».
- **AUTORISE** : Monsieur le Président pour signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N°76-2017

OBJET : ADHESION A LA CHARTE FORESTIERE DU PAYS DES CEVENNES

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le Pays Cévennes vient de délibérer pour relancer la Charte Forestière de son territoire.

Créée il y a 7 ans, cette Charte est en sommeil depuis ces 4 dernières années.

Un groupe d'élus du territoire « Pays Cévennes » est en train de se constituer pour réactualiser cette Charte : nouveau contour (retrait des communes de Lozère), actualisation des données, validation des objectifs, adaptation du plan d'actions établi à l'origine,... pour un redémarrage effectif en 2018

Considérant que le territoire de notre Communauté est inclus dans le Pays Cévennes,

Monsieur le Président propose d'adhérer à la Charte Forestière.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : d'adhérer la Charte Forestière du Pays des Cévennes
- **DESIGNE** : Francis MATHIEU (commune de Robiac-Rochessadoule) et Jean BERNARD (commune de Courry) comme représentants de la communauté de communes au sein du groupe de travail qui sera créé pour suivre ce dossier

DELIBERATION N°77-2017

OBJET : ETUDE IRSTEA

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2017

Monsieur le Président informe les membres présents que l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) propose de conduire une étude sur notre territoire.

Le projet s'intitule « Apprendre la rareté de l'eau sur un territoire ».

Cette étude est intégralement prise en charge financièrement par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Président propose de valider cette démarche.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : que l'IRSTEA conduise une étude sur le territoire sur le thème « Apprendre la rareté de l'eau sur un territoire ».
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette délibération.

DELIBERATION N°78-2017

OBJET : DELEGUES AU CENTRE DE DEVELOPPEMENT D'ALLEGRE LES FUMADES.

Monsieur le Président propose de modifier la délibération du 17 septembre 2014 qui désigne les représentants de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration du Centre de Développement Culturel d'Allègre les Fumades.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Les maires des communes de Saint-Denis et de Gagnières sont désignés comme représentants, en qualité de maires, de la communauté de communes au sein du conseil d'administration du Centre de Développement Culturel d'Allègre les Fumades.

DELIBERATION N°79-2017

RD171 COMMUNE DE ST-VICTOR DE MALCAP

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que pendant la durée de la fermeture du pont de Saint-Ambroix, de nombreux véhicules ont emprunté la RD171A, située sur la commune de Saint-Victor de Malcap. Cette fréquentation soutenue de véhicules confirme, s'il en était besoin, le bien fondé de la décision du Maire de Saint-Victor de Malcap d'interdire les cars scolaires sur cette départementale.

L'intense passage de véhicule sur la période des 6 semaines de fermeture du pont de Saint-Ambroix, dûment constaté par l'UT de Bessèges, a fortement endommagé la chaussée ainsi que les bas-côtés qui sont fortement défoncés et qui rendent la circulation dangereuse sur cette route.

Monsieur le Président propose de saisir les Conseillers Départementaux afin de solliciter la remise en état de la RD171A.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2017

- **AUTORISE** : Monsieur le Président à saisir les Conseillers Départementaux sur ce dossier et à solliciter une remise en état de la RD171A afin de garantir la sécurité des usagers et des riverains.

MARCHE CONSTRUCTION DE LA MICRO CRECHE DE BARJAC
ATTRIBUTION DU LOT 9 « MENUISERIES INTERIEURES »

Le conseil communautaire a été informé le 11 avril 2017, qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot 9 « menuiseries intérieures »

Une nouvelle entreprise a été consultée.

L'offre n'a pas encore été réceptionnée.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

La séance est levée à 19h45.

Le Président.
Olivier MARTIN.



